



**FONDATION DE SOUTIEN
À L'INNOVATION SOCIALE**

DOSSIER DE CANDIDATURE

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE PROJET :

.....

AXE DE FINANCEMENT SOLlicitÉ :

- Participation à l'émergence
- Participation à la recherche d'un modèle économique en vue de l'essaimage ou du développement
- Accompagnement au changement d'échelle

MONTANT DE LA DEMANDE :

.....

RAPPEL DU CONTEXTE

Née sous l'impulsion du Président de la Métropole de Lyon, David KIMELFELD, et d'un collectif d'acteurs Métropolitains engagés pour une Économie Sociale et Solidaire, la démarche initiée a pour ambition de faire du territoire de la Métropole, la « capitale européenne de l'innovation sociale ».

L'innovation sociale constitue un enjeu pour répondre aux défis sociaux, économiques, environnementaux et démographiques du territoire ainsi que pour les politiques publiques de la collectivité.

Avec la nomination de Christophe Itier, Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale, le gouvernement a présenté sa feuille de route notamment à travers le lancement de 2 appels à projet:

French Impact Pionniers (février 2018), qui visait à identifier des initiatives locales à fort potentiel pouvant devenir des solutions nationales. 3 entreprises métropolitaines ont été sélectionnées sur les 22 retenues.

French Impact Territoires (octobre 2018) qui vise à labéliser des territoires désireux de renforcer leur écosystème d'accompagnement à la création d'activités d'innovation sociale et de travailler particulièrement sur des enjeux environnementaux et sociaux identifiés.

Un collectif composé de 16 acteurs a travaillé à une offre de services visant à répondre à l'ambition fixée et ils ont mobilisés autour de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt près de 300 signataires.

« Sur la base d'une volonté commune d'entrepreneurs sociaux, d'acteurs publics et d'entreprises, la démarche du territoire de la Métropole de Lyon, consiste à renforcer les capacités d'innovation sociale du territoire et porte l'ambition de faire évoluer notre société.

Le collectif d'acteurs souhaite que cette dynamique initiée il y a maintenant un an s'enrichisse de la participation du plus grand nombre pour faire de la Métropole de Lyon la capitale européenne de l'innovation sociale ! »

La mobilisation des acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale constitue une opportunité pour travailler de façon systémique à partir des besoins des usagers, dans l'objectif de faire vivre les solidarités au service d'un territoire innovant et inclusif.

Le 25 février 2019, Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, a annoncé la labélisation du territoire de la Métropole de Lyon comme "territoires French Impact" reconnaissant ainsi la performance de l'écosystème local et l'intérêt de l'offre de services proposés .

LE COLLECTIF MOBILISÉ :

Alter'Incub

Rhône
Développement
Initiative

BANQUE DES
TERRITOIRES

lecentsept

HANDISHARE

INDES

envie

CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE-ALPES

GRANDLYON
LE MÉTROPOLE

grap

cress

RONALPIA
entreprise
pour les handicapés

messorid

SPORT
PAR LA VIE

étic
FONCIÈREMENT
RESPONSABLE

leSCOP
SOCIÉTÉ
COOPÉRATIVE

<https://www.lyon-lefrenchimpact.fr/>

LA FONDATION ABRITÉE DE SOUTIEN À L'INNOVATION SOCIALE

POURQUOI CRÉER UNE FONDATION ABRITÉE DE SOUTIEN À L'INNOVATION SOCIALE ?

Les projets d'innovation sociale en phase de R&D, au modèle économique fragile, sont confrontés à des difficultés de financement.

Les projets en changement d'échelle (essaimage, développement d'activité) ne trouvent pas les outils adaptés à leurs besoins financiers notamment pour les investissements immatériels.

La Fondation de soutien à l'innovation sociale est donc créée à l'initiative de ses trois membres fondateurs que sont la **Métropole de Lyon**, la **Fondation d'Entreprise Caisse d'Épargne Rhône Alpes** et la **Caisse des Dépôts et Consignations**. Elle est créée sous l'égide de **La Fondation pour l'Université de Lyon** qui l'administre financièrement. Elle a pour objectif de soutenir des projets d'intérêt général, socialement innovants, implantés sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Ces projets doivent avoir comme raison d'être la réponse à un besoin non, ou mal couvert. Le projet doit apporter des réponses inédites à des besoins nouveaux ou non-satisfaits dans les conditions actuelles des politiques publiques ou du marché. Ces besoins peuvent être environnementaux (changement climatique, biodiversité, pollutions, etc.), sociaux (échec scolaire, déficit de qualification, difficultés d'accès au logement, aux soins, insuffisance dans la prévention médicale, le vivre ensemble, le partage des valeurs républicaines, etc.) ou économique (difficultés d'accès à l'emploi, minimas sociaux, charges de famille, etc.). Le projet doit s'adresser en priorité aux personnes les plus fragiles (tributaires de la pauvreté, des handicaps, de discriminations, etc.). Le caractère innovant du projet peut, en outre, être lié à la forme de l'entreprise, du processus de production ou de l'organisation du travail, tel que rédigé dans la loi ESS de juillet 2014 article 15.

Les thématiques prioritaires pour l'année 2019 sont : les alternatives aux modes de consommation polluants, l'accessibilité alimentaire et les initiatives visant à limiter les dépenses contraintes des foyers les plus modestes. Une attention particulière sera portée aux projets répondant à ces enjeux.

MODALITÉS D'INTERVENTION

La fondation abritée dispose de trois axes de financement :

1. La participation à l'émergence de nouveaux « entrepreneurs » sociaux

Cet axe concerne la phase d'amorçage et le financement de la R&D : étude de faisabilité, étude spécifique à un domaine de compétence (juridique, technique, commercial, etc.). L'intervention de la Fondation prend la forme d'une **subvention d'un montant maximum de 10 000 €**.

- Les projets individuels ou portés par une structure peuvent prétendre à une subvention d'un montant maximum de 5 000 €.
- Les projets à fort potentiel d'impact peuvent prétendre à une subvention d'un montant maximum de 10 000 €.

Les subventions apportées par la Fondation dans le cadre de cet axe peuvent couvrir jusqu'à 100 % des dépenses engagées. L'objectif cible des montants versés au titre de cet axe est fixé à une moyenne de 7 500 €/projet.

2. La participation à la recherche d'un modèle économique en vue de l'essaimage ou du développement

Cet axe concerne la phase de développement et la phase de R&D relative à l'essaimage ou au changement d'échelle d'une structure socialement innovante. L'intervention de la Fondation prend la forme d'une subvention d'un **montant maximum de 15 000 € et peut couvrir jusqu'à 50% maximum des dépenses engagées par le porteur de projet**.

3. L'accompagnement au changement d'échelle

Cet axe concerne la phase de développement et de déploiement des projets socialement innovants. L'intervention de la Fondation prend la forme d'une **avance remboursable**. L'objectif cible des montants versés au titre de cet axe est fixé à une moyenne de 50 000 €/projet, sans dépasser pour un projet particulier un **montant maximum de 100 000 €**. La restitution des fonds doit se faire **sur une durée maximale de 48 mois. Le candidat bénéficie d'un différé d'amortissement de deux ans maximum**. L'avance remboursable peut être cumulée avec l'axe 2 de financement. Une structure ayant bénéficié d'un financement suivant l'axe 2 peut, une fois les résultats de l'étude disponibles, candidater à l'avance remboursable au titre du présent axe.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE L'APPEL À PROJET SONT :

- # L'activité implantée sur le territoire de la Métropole de Lyon
- # S'inscrire dans l'innovation sociale au sens de l'Article 15 de la Loi ESS de 2014
- # Répondre à un enjeu social, économique, démographique ou environnemental
- # Entrer dans le champ des compétences de la Métropole
- # Être une structure s'inscrivant dans le champ de l'Économie Sociale et solidaire et de l'innovation sociale hors collectivités et services de l'État
Pour les sociétés commerciales : fournir la preuve d'agrément ESUS ou a minima la preuve de dépôt de demande

La sélectivité du fonds se rapproche d'un concours : seuls les projets faisant preuve d'un fort potentiel d'impact sur le territoire seront retenus. Entre 5 et 10 dossiers seront retenus par appel à projets.

AUSSI, LES CRITÈRES DE SÉLECTION SONT LES SUIVANTS :

- # L'inscription dans l'innovation sociale : identification d'un besoin et insuffisance des réponses existantes, plus-value de la solution proposée, la réponse au besoin identifié doit être la raison d'être du projet
- # L'impact sociétal (externalités positives) pour l'environnement, l'emploi, la qualité de vie, les économies générées, nombre d'emplois créés, nombre d'emplois induits, territoire impacté...
- # Le niveau de fragilité des bénéficiaires à qui s'adresse le projet
- # Les parties prenantes du projet : implication des bénéficiaires dans la construction et la gouvernance, implication des acteurs locaux, adéquation entre le porteur et le projet
- # La viabilité économique

CALENDRIER DE SÉLECTION DES PROJETS :

L'appel à projet de la fondation est permanent avec plusieurs sessions de sélection par an. La première phase de l'appel à projet s'étalera du 11 juillet au 30 septembre 2019.

Le dossier de candidature pour cette première séquence est à remettre **au plus tard le 30 septembre 12 heures** par voie dématérialisée, sous format pdf pour le dossier de candidature et ses annexes, à l'adresse électronique : Florence Bonnerue fondation-innovation-sociale@fpul-lyon.org

Vous serez informé par mail de la décision du comité de sélection début décembre.

Il est demandé avant de remplir ce dossier de candidature de vérifier que le projet corresponde bien aux attentes de l'appel à projet.

Pour toute question, vous pouvez écrire à l'adresse électronique aderrien@grandlyon.com

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE N°1 : STRUCTURE INTERLOCUTRICE

- **Nom de la structure :**
- **Forme juridique :**
- **Siège social :**
- **N° de SIRET :**
- **Code APE :**
Joindre en annexe l'extrait K bis du registre du commerce et des sociétés ou, s'il s'agit d'une association, la copie du récépissé de déclaration en préfecture
- **Représentée par :**
Joindre en annexe les statuts légaux de la société et le pouvoir de représentation du représentant légal de la société et du signataire du dossier de candidature, si celui-ci n'est pas le représentant légal.
- **Coordonnées de la structure : Adresse :**
-
- Téléphone :**
- Courriel :**

Ou PORTEUR N°1 : INTERLOCUTEUR PRINCIPAL POUR LES BESOINS DU DOSSIER

- **Nom, Prénom :**
- **Adresse :**
-
- **Téléphone portable :**
- **Courriel :**
- **Profession :**
- **Situation professionnelle :**
 - Salarié
 - Demandeur d'emploi : indemnisé : OUI NON
 - Durée d'indemnisation restante :
 - Autre situation

Reprendre le cadre si le projet est porté par plusieurs structures ou personne physiques.

- **Équipe projet :** (joindre les CV ou présentation de/des structures en annexe)

Quand il n'y a qu'une structure déposante l'équipe projet concerne les personnes impliquées dans le projet au sein de la structure candidate (descriptif de leurs compétences et de leur rôle dans le projet). Quand il a plusieurs structures co-déposantes, l'équipe projet concerne les différentes structures co-déposantes (position dans la chaîne de valeur, rôle de chacune) ainsi que les personnes impliquées dans le projet au sein de chaque structure (descriptif de leurs compétences et de leur rôle dans le projet) – 1 page maximum

AVEZ-VOUS DÉJÀ :

- **Fait l'objet d'un accompagnement** (incubation, accélération, mécénat, etc.) ?
Si oui, de quel accompagnement s'agit-il et à quelle phase du projet correspond-il ?
.....
- **Sollicité une aide publique sur ce projet ?** Laquelle ?
- **Obtenu une aide publique ?** Si oui, laquelle (nature et montant obtenu) ?
- **Sollicité un prêt bancaire pour ce projet ?** Si oui, auprès de quelle banque et pour quel montant ?
.....

PRESENTATION DU PROJET

- Nom du projet et description en une phrase de l'activité :
-
-

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET (10 PAGES MAX)

- Présentation globale du projet (1 recto/verso max)
- À quel besoin social principal (social, environnemental, climatique...) le projet répond-t-il ?
- En quoi ce besoin est-il peu couvert et quelle est la plus-value de la solution apportée par rapport à l'existant ?
- Le projet génère-t-il d'autres impacts positifs (environnemental, diminution des dépenses contraintes, coûts évités,...) ?
- Le projet s'adresse-t-il à des publics en fragilité (économique, sociale...)
- Les bénéficiaires sont-ils impliqués dans la construction du projet ?
- Quelle implication des acteurs locaux de la filière, du territoire ?
- Comment avez-vous imaginé la gouvernance de votre structure/du projet ?
- Quel est le territoire d'impact du projet ?
- Quel impact en termes d'emploi ?
- Quel est l'état d'avancement de votre projet ?
- Quels critères de mesures d'impacts avez-vous imaginé ? Vos indicateurs clés ?
- Quels sont les facteurs clés de succès identifiés ?
- Quels sont les facteurs de risques identifiés ?
- A quelles dépenses sera affecté le financement demandé ? (objet de l'étude de faisabilité dans le cas d'une demande pour l'émergence, besoin auquel s'adresse le financement dans le cas d'une demande en changement d'échelle...)
- Quelles perspectives de développement à court et moyen terme ? Le projet est-il éssaimable ? Si oui sous quelle forme ? (franchise solidaire, essaimage centralisé, licence...)

DEMANDE(S) D'ACCOMPAGNEMENT SOLLICITÉE(S)

- Montant demandé :
- Axe de financement sollicité :
 - Participation à l'émergence
 - Participation à la recherche d'un modèle économique en vue de l'essaimage ou du développement
 - Accompagnement au changement d'échelle

PLAN DE FINANCEMENT SYNTHÉTIQUE :

BUDGET D'INVESTISSEMENT INITIAL			BUDGET DE LA 1 ^{ère} ANNÉE D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITÉ		
EMPLOIS, INVESTISSEMENTS INITIAUX		RESSOURCES, FINANCEMENTS	EMPLOIS, CHARGES		RESSOURCES, PRODUITS
Description	Montant	Apport personnel :	Description	Montant	Chiffre d'affaire :
Investissements matériels		Emprunt :	Charges de personnel		Subventions :
Investissements immatériels :		Avance remboursable de la fondation :	Local-bureau et frais afférents		Autre :
- comptabilisables en immobilisation		Subvention de la fondation :	Fournitures, consommations intermédiaires		
- comptabilisables en charges		Autre :	Autres		

Joindre les éléments de budget détaillé en annexe.

AUTRES

- Vous pouvez donner tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire à la bonne compréhension de votre projet (1 page maximum) :

Signature du ou des structures déposantes :

PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION : Seuls les dossiers correctement remplis, et auxquels seront jointes toutes les pièces demandées, seront instruits.

Vous serez informé par mail de la décision du comité de sélection début décembre :
les membres de la fondation ne donneront **aucune réponse par téléphone**.

À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Pièces juridiques et financières :

- Dossier de candidature À FOURNIR
- Toutes pièces utiles à la compréhension du projet À FOURNIR (le cas échéant)
- Statuts signés, à jour, de votre organisme À FOURNIR (le cas échéant)
- Récépissé de dépôt à la Préfecture À FOURNIR (le cas échéant)
- Dernière composition du Conseil d'Administration,
en précisant les membres du bureau À FOURNIR (le cas échéant)
- Budgets prévisionnels général à 3 ans À FOURNIR
- Budgets prévisionnels de l'action à 3 ans
avec plan de développement À FOURNIR
- RIB ou RIP à jour et le n° de SIRET À FOURNIR
- Extrait KBIS, preuve de l'existence légale pour les entreprises À FOURNIR (le cas échéant)
- Attestation concernant le régime TVA À FOURNIR (le cas échéant)
- États financiers certifiés du dernier exercice comptable clos
(bilan ou attestation bancaire, compte de résultat et annexes) À FOURNIR (le cas échéant)
- Rapport du commissaire aux comptes À FOURNIR (le cas échéant)
- Le dernier rapport d'activité + annexes À FOURNIR (le cas échéant)
- Le dernier procès verbal de l'Assemblée Générale À FOURNIR (le cas échéant)

ANNEXE N°1

MODÈLE DE BUDGET PRÉVISIONNEL GÉNÉRAL DE L'ORGANISME /DE L'ACTION

DÉPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
60 - ACHATS		70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES	
- Achats d'études et de prestations de services		- Produits finis	
- Achats non stockés de matières et fournitures		- Marchandises	
- Fournitures non stockables (eau, énergie)		- Prestations de services	
- Fournitures d'entretien et de petit équipement		- Produits des activités annexes	
- Fournitures administratives		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
- Autres fournitures		- Europe	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS		- État	
- Sous traitance générale		- Région	
- Locations mobilières et immobilières		- Département	
- Entretien et réparation		Commune(s) à détailler :	
- Assurances			
- Documentation			
- Divers			
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			
- Rémunération intermédiaire et honoraires		- Métropole de Lyon	
- Publicité, publication			
- Déplacements, missions et réceptions			
- Frais postaux et télécommunications			
- Services bancaires			
- Divers			
63 - IMPÔTS ET TAXES		75 - AUTRES PRODUITS	
- Impôt et taxes sur rémunération		- Cotisations	
- Autres impôts et taxes		- Remboursements ASP (emplois aidés)	
64 - CHARGES DE PERSONNEL		- Autres	
- Rémunération du personnel		76 - PRODUITS FINANCIERS	
- Charges sociales		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
- Autres charges de personnel		78 - REPRISES	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		- Sur amortissements	
66 - CHARGES FINANCIÈRES		- Sur provisions	
- Charges d'intérêts		79 - TRANSFERTS DE CHARGES	
- Autres charges financières		TOTAL PRODUITS PRÉVISIONNELS	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
68 - DOTATIONS		- Bénévolat	
- Dotation aux amortissements		- Prestations en nature	
- Dotation aux provisions		- Dons en nature	
TOTAL CHARGES PRÉVISIONNELLES		TOTAL PRODUITS	
86 - EMPLOI ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
- Secours en nature			
- Mise à disposition gratuite (locaux, matériels, prestations, personnels)			
- Bénévolat			
TOTAL CHARGES			